

Image not found or type unknown



Poursuivre l'agent immo et le propriétaire?

Par **vaness850**, le **22/03/2009** à **15:09**

Bonjour, rnrnNous achetons un appartement, apres le compromis signé chez un notaire, l'agent immobilier nous dit qu'il y a plus la cuisine intégré et que la chambre qui est construite sous les combles le propriétaire ne possède pas les combles. rnrnL'agent savait tout cela avant la signature mais ne nous l'a dit que bien apres. Le propriétaire ne remet pas la cuisine comme il s'était engagé à le faire, et tarde (ne va pas aux différents rendez vous) à acheter les combles. Il vend quelquechose qu'il ne possède pas. rnLe vendeur bloque la vente, que peut on faire? doit on avoir des dommages et interets pour ce préjudice et pour le retard qu'il prend sur la vente? peut on poursuivre l'agent imobilier pour mensonges et escroquerie? et le propriétaire pour vendre quelque chose qu'il ne possède pas?rnrnMERCI de vos précieuse réponce, en attendant de me renseigner aupres de différents professionnels j'aimerais savoir plus ou moins ou je vaisrnrnCordialement